TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

LE PRÉSIDENT, JACQUES VINCENT

2003 - 2675
(03 - 67)

2281
24613

90 B 679
379 323 108

Nous Jacques VINCENT, Président du Tribunal de Commerce d'Avignon,

Assisté de la S.C.P. BOQUIEN ET JOUVENCEAU Greffiers Associés,

Vu la requête qui précède et les motifs exposés,

Vu l'article L.225-100 du Code de Commerce et l'article 121 du Décret n°67-236 du 23 mars 1967,

Autorisons la SARL ABC – 59 Avenue de la Synagogue – 84000 AVIGNON (RCS 379 323 108)

à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois pour la tenue de son assemblée générale ordinaire annuelle, dans les conditions prévues par la loi.

Fait en notre Cabinet,

A Avignon le 23.06.03.

Le Greffier

Le Président